

malade. Ces personnes n'ont pas cotisé au Régime de pensions du Canada.

Il y a plusieurs années, il existait un régime fédéral de pension d'invalidité et un régime provincial. Il fallait presque être à l'agonie pour obtenir la pension fédérale. La pension provinciale subvenait aux besoins de ceux qui ne pouvaient pas travailler. Il y a maintenant des gens qui n'obtiennent pas de pension et qui ne savent pas ce qu'ils doivent faire quand ils atteignent l'âge où ils ne peuvent plus travailler. Tout ce qu'ils obtiennent, c'est l'assistance sociale.

Le groupe de travail a-t-il songé à ces gens qui n'ont jamais eu l'occasion de cotiser au Régime de pensions du Canada et qui ne peuvent donc pas en obtenir de prestations? Seront-ils toujours laissés pour compte ou avons-nous songé à faire quelque chose pour les aider pendant les années où ils en auront besoin?

M. Dantzer: Monsieur le Président, je remercie le député de ses aimables paroles. Le groupe de travail s'est en effet penché sur la question. Comme l'a dit l'honorable représentante de Kingston et les Îles, la recommandation en vue de rendre les conjoints, hommes et femmes, admissibles au régime de pensions viserait une bonne partie de ces gens. Nous avons proposé plusieurs solutions pour ramener l'âge d'admissibilité à l'allocation du conjoint, l'allocation de personne à charge et l'allocation de survivant à 60 ans pour combler l'écart. Nous avons formulé certaines propositions à l'égard des pensions d'invalidité. Nous avons proposé bien des solutions que le gouvernement n'a pas retenues.

Il n'y a aucun doute que le problème que le député mentionne est très grave. Dans une large mesure, il se peut que ce ne soit pas un problème de pension mais d'assistance sociale. Quel que soit le nom qu'on choisisse, un gouvernement raisonnable a le devoir de veiller au bien de ces personnes. Il serait indigne de notre part de consacrer tant de temps et d'argent pour le bien des entreprises et des dirigeants de lignes aériennes pour ne faire ensuite aucun cas de ces personnes.

Puis-je signaler qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

M. le vice-président: La présidence doit d'abord demander si les députés ont d'autres questions à poser ou d'autres observations à faire, car il reste du temps. Sinon, consent-on à déclarer qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

PLAIDOYER POUR LA LIBÉRATION DE MART NIKLUS PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur le Président, en février dernier, nous avons été mis au courant de

Article 21 du Règlement

la situation désespérée de l'Estonien dissident Mart Niklus, emprisonné par les dirigeants soviétiques à cause de son activité en faveur des droits de la personne. Mon plaidoyer aujourd'hui est probablement un dernier effort en vue d'obtenir la libération de cet homme. Sa santé étant déjà délabrée par suite de détentions antérieures pour les mêmes motifs, il a de nouveau été condamné en 1981 à dix ans de travaux forcés et 5 ans d'exil intérieur. Après avoir fait la grève de la faim en octobre dernier, il vient d'en commencer une autre.

Je demande à la Chambre si un pays libre comme le Canada peut rester indifférent tandis que l'Union soviétique persécute impunément ceux qui défendent des droits que nous considérons si souvent comme allant de soi mais pour lesquels des gens vivant sous l'oppression soviétique sont disposés à mourir? Mart Niklus a déjà obtenu un visa d'admission au Canada. Au nom de tous les Canadiens d'origine estonienne et, de fait, au nom de tous les citoyens du monde libre qui ont foi dans les libertés personnelles, je prie instamment à la Chambre de faire tout en son pouvoir pour obtenir la libération de Mart Niklus afin qu'il puisse émigrer au Canada.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA PUBLICATION DU PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE L'ONTARIO

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, Statistique Canada a publié récemment en dix langues différentes, un profil démographique de l'Ontario présentant les principales observations faites sur cette province lors du recensement de 1981. Ce recensement est une véritable mine de renseignements d'ordre social, culturel et économique concernant les Canadiens. La plupart des données composant le profil démographique de l'Ontario ont été compilées à partir du questionnaire que un cinquième des ménages canadiens ont dû remplir. Le recensement propose aux Canadiens un profil complet et précis d'eux-mêmes tout en indiquant la répartition des représentants politiques à la Chambre des communes.

Cet ouvrage a été publié dans les dix langues suivantes: anglais, français, allemand, ukrainien, polonais, chinois, espagnol, portugais, italien et grec. Il faut féliciter Statistique Canada d'avoir publié ces données en tant de langues. En fait, c'est une façon de souligner comment le gouvernement fédéral s'est engagé à appliquer une politique de multiculturalisme pratique et progressive dans tous les aspects de la société canadienne.

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: Monsieur le Président, chaque fois que je parle de multiculturalisme, les députés du parti progressiste conservateur protestent et me tournent en dérision. Lors des prochaines élections, les électeurs canadiens montreront qu'ils n'approuvent pas ce genre d'attitude à l'égard de la politique du multiculturalisme.

* * *

LES FORÊTS

ON DEMANDE DES MESURES POUR ASSURER LA SURVIE DU SECTEUR FORESTIER

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Canadien d'ascendance ukrainienne, monsieur le Président, je me réjouis au nom de mon parti d'aborder un sujet très important. Comme c'est la